



CATÉGORIE B

DU PERMIS DE CONDUIRE

(B - BEA - COND. ACCOMPAGNÉE - COND. SUPERVISÉE)

Dans le cadre de la formation théorique et pratique de la catégorie B du permis de conduire nous disposons de différents procédés de positionnement et d'évaluation des élèves.

• 1. AVANT CHAQUE INSCRIPTION

1.1. DÉTERMINATION DU PROFIL ET DES BESOINS DE L'ÉLÈVE

La première fois que l'élève se rendra en agence, la secrétaire sera en charge de **déterminer son profil et de cibler au plus près ses besoins** afin d'examiner l'opportunité et la faisabilité des prestations proposées par l'auto-école LARGER.

Quel âge a-t-il ? L'élève est-il mineur ? majeur ? L'élève est-il français ? Etranger ? Est-il étudiant ? Sans emploi ? Est-il ou a-t-il-été salarié ? Est-il en situation de handicap ? A-t-il un représentant légal ? Est-il déjà titulaire d'un permis de conduire ? A-t-il déjà une expérience de conduite ? L'élève a-t-il déjà le Code ? Vient-il uniquement pour la conduite ?...

En fonction de ces nombreux critères, la secrétaire proposera à l'élève la formation la plus adaptée à ses besoins (conduite en filière traditionnelle, conduite accompagnée ou supervisée, boîte manuelle ou boîte automatique, formation passerelle ou post-permis jeunes conducteurs...) **ainsi qu'à ses capacités de financement** (financement traditionnel, permis 1 €, CPF ou Aide Pole Emploi, Bourse au permis ...).

1.2. ÉVALUATION DE DÉPART

1.2.1. DESCRIPTION

Après avoir déterminé le profil et les besoins de l'élève, l'auto-école LARGER a recours pour les formations de la catégorie B du permis de conduire (B, BEA, conduite accompagnée, conduite supervisée) à une évaluation de départ réalisée sur ordinateur (dont il est possible de demander le programme détaillé). Cette évaluation du nom d'EVAL+ est distribuée par ENPC-EDISER, leader en fournitures pédagogiques en matière d'enseignement de la conduite.

Répartie en 6 thèmes et 21 capacités, **l'évaluation de départ dure en moyenne 45 minutes et a pour objectif de quantifier un nombre approximatif d'heures de conduite.**

Elle est également un préalable à la réalisation du devis lequel est indispensable pour l'établissement du contrat avec l'école de conduite.

Afin de rendre l'évaluation la plus proche possible de la réalité, **EVAL+ prend en compte de nombreux paramètres dont la filière choisie** (B traditionnel, conduite accompagnée) et le type de boîte de vitesse (manuelle ou automatique).

1.2.2. CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Il s'agit d'un **test d'évaluation de capacités et d'aptitudes** et non d'un acte de formation ;
- Le test **précède la formation** et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même s'ils disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
- Les **réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'à travers l'objet visé par l'évaluation** (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même (par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision, on n'évalue pas la valeur de cette décision mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision) ;
- **Il n'y a pas de « pièges »** dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée ;
- Les questions posées **ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG**, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
- Les questions à partir des **situations filmées** doivent être traitées en **tenant compte de la dynamique de cette situation**, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de Code.

1.2.3. LES CATÉGORIES DE COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

1.2.4. LE CONTENU ET LE RÉSULTAT

Le test se divise en 2 parties :

- **le questionnaire,**
- **l'analyse des capacités cognitives en situation, sur supports photos et vidéos.**

À la suite de cette évaluation, l'élève découvre son résultat.

Après explication des résultats et signature de l'élève, la grille de notation avec le volume de formation théorique et pratique est transmise à l'élève et un exemplaire est conservé par l'auto-école.

Le résultat de l'évaluation va permettre d'établir une proposition de volumes horaires nécessaires de formation pratique accompagnée d'une proposition chiffrée.

Toutefois, ce volume estimé est susceptible d'être révisable en fonction de l'évolution et de la progression de l'élève au cours de son apprentissage.

• 2. EN FORMATION THÉORIQUE

2.1. EN AGENCE

L'élève a la possibilité s'entraîner via les cours et séries-Codes tests dispensés en agence tous les après-midis du lundi au vendredi et le samedi matin. L'évaluation de l'élève se fait sous forme de séries-tests de 40 questions lesquelles **abordent les thèmes de sécurité routière suivant :**

- **Les dispositions** légales en matière de circulation routière
- **Le conducteur** : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite
- **La route** : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- **Les autres usagers de la route** : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicule et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- **La réglementation générale** : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule...
- **Les gestes de premiers secours**
- **Les précautions** nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- **Les éléments mécaniques** et autres équipements liés à la sécurité
- **Les équipements de sécurité** des véhicules
- **Les règles d'utilisation du véhicule** en relation avec le respect de l'environnement

Le résultat de l'élève est connu dès la fin de la série-test avec indication des bonnes réponses.

Il peut également demander à la secrétaire d'agence de lui remettre un compte rendu théorique de formation lequel synthétise l'ensemble des résultats que l'élève aura effectué en agence et en ligne. De plus, l'élève a la possibilité de se faire évaluer en suivant les cours de Code avec enseignant, l'évaluation se faisant soit sous forme de questions-réponses soit sous forme d'examen blanc en reprenant les contenus des thèmes ci-dessus.

2.2. À DISTANCE

La formation à distance constitue le complément idéal de la formation en agence et consiste à entraîner l'élève sur tablette, smartphone, ordinateur, n'importe quand et n'importe où à la condition de disposer d'une connexion internet.

Le service (PREPACODE) propose des tests et cours de Code régulièrement mis à jour reprenant les dernières réformes et mises à jour de l'ETG. Il s'agit pour l'élève d'un moyen d'auto-évaluation qui lui permet de suivre, à tout moment, sa performance et sa progression.

Attention toutefois, ce service ne se suffit pas à lui-même et n'est qu'un complément à la formation en agence.

• 3. EN FORMATION PRATIQUE

3.1. EN LEÇON DE CONDUITE

Lors de chaque leçon de conduite l'élève est évalué par l'enseignant sur la base des critères des 4 compétences et sous-compétences contenues dans le programme de formation du REMC (Référentiel pour l'Education à la mobilité citoyenne) et énumérées dans le livret d'apprentissage.

Elles sont traitées en abordant les points suivants :

Le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Chaque leçon de conduite a une durée de 60 minutes dont 50 minutes de conduite effective au volant et 5 minutes réservées au bilan durant lequel l'enseignant rappelle à l'élève les points forts et points faibles de ce dernier ainsi que les futurs axes de travail (détermination des points d'efficacité et d'inefficacité, axes d'amélioration).

3.2. LE BILAN DE COMPÉTENCES

Un bilan de compétences est réalisé à la 20ème heure ou à tout moment à la demande de l'élève. Il permet d'évaluer ce dernier à un instant T de la formation conformément aux compétences globales et sous-compétences du REMC. L'élève aura alors une situation de sa progression et un bilan des heures de conduite restant à faire.

3.3. L'EXAMEN BLANC

L'examen blanc reprend le mode d'évaluation du certificat d'examen du permis de conduire.

Cet examen blanc sert à évaluer l'élève et à contrôler ses connaissances, ses aptitudes, son comportement et à voir si ce dernier est capable de circuler en toute sécurité sans créer de situations dangereuses.

Pour réussir, il doit obtenir un minimum de 20 points (sur 31 possibles), tout en évitant de faire une ou plusieurs erreurs éliminatoires.

L'examen blanc permet d'évaluer les points suivants :

- Respect des dispositions du Code de la route,
- Connaissance du véhicule et capacité à déceler les défauts techniques les plus importants,
- Maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule,
- Capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et anticiper les dangers,
- Connaissance des notions élémentaires de premiers secours,
- Degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- Capacité à conduire en respectant l'environnement et en adoptant un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers.

À la fin de l'examen blanc, l'enseignant indique le nombre de points que l'élève a obtenu, le conseille pour le futur examen et lui indique les éventuels axes d'améliorations.

3.4. LE BILAN EXAMEN CONDUITE

Il s'agit de l'évaluation de l'élève réalisé par notre enseignant au cours de l'examen de conduite en présence de l'IPCSR.

À la fin de l'examen, l'enseignant rapporte à l'élève les points d'efficacité et d'inefficacité qu'il a pu constater, lui permettant ainsi de ne plus les réitérer notamment dans le cas d'un éventuel échec.



FORMATIONS

BEA EN B ET POST-PERMIS

Contrairement à l'inscription à la formation à la catégorie B du permis de conduire, **la formation BEA en B et la formation Post-permis jeunes conducteurs ne prévoient pas d'évaluation préalable.**

Toutefois, avant chaque inscription, la secrétaire d'agence procède à la détermination du profil et des besoins de l'élève (cf 1.1. du procédé de positionnement et d'évaluation B « détermination du profil et des besoins de l'élève »).

• 1. LA FORMATION BEA EN B

L'évaluation de l'élève lors de la formation BEA en B est faite tout au long de la formation et conformément au programme de formation lequel comprend 2 séquences :

- **Une séquence d'une durée de 2 heures.** Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes : comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et savoir le mettre en œuvre ; savoir réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
- **Une séquence d'une durée de 5 heures** se déroulant dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Cette séquence de conduite doit permettre l'acquisition des compétences suivantes : savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle en toute sécurité dans des conditions variées et adopter les techniques de l'écoconduite ; être en mesure de diriger le véhicule en adaptant son allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

À l'issue de la formation, il est dressé un bilan personnalisé à l'élève évalué ainsi que des conseils complémentaires en lien avec la conduite des véhicules de la catégorie B en boîte manuelle. Il est remis également une attestation de suivi de formation ainsi qu'un dossier complet à remettre à l'autorité administrative compétente afin de faire valider la formation et recevoir un nouveau titre de conduite.

• 2. LA FORMATION POST-PERMIS JEUNES CONDUCTEURS

L'évaluation de l'élève lors de la formation Post-permis est faite ponctuellement lors des 7 heures de formations et conformément au programme de formation lequel se décompose en 2 parties.

2.1. Une formation théorique dispensée en matinée d'une durée de 4 heures, destinée à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes des jeunes conducteurs.

Elle comprend :

- La présentation des objectifs, du cadre pédagogique et réglementaire ;
- La présentation de la formation ;
- Le questionnaire d'entrée en formation, la constitution des groupes, le traitement du questionnaire d'autoévaluation ;
- L'évaluation individuelle et discussion autour de la perception des risques ;
- L'étude de situations complexes de conduite.

2.2. Une formation théorique d'une durée de 3 heures, destinée à rendre le déplacement des conducteurs novices plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables et par des stratégies de mobilité.

Elle comprend :

- La mobilité et les thématiques caractéristiques des jeunes : Travail à partir de situations types. Les élèves doivent être capables de construire et d'anticiper ses déplacements, prendre conscience des influences du contexte et être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) ;
- Les choix de mobilité (être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement) ;
- Les influences, les modes alternatifs de déplacement (possibilités et intérêts), les questions environnementales ;
- Un bilan avec engagement de l'élève face à lui-même et vis-à-vis du groupe.

À l'issue de la formation post permis, une attestation de suivi de formation complémentaire est remise aux participants.